

Spécialiste de l'introduction en bourse des PME-PMI avec l'actionnariat populaire régional



Actionnariat populaire

Se dit d'un actionnariat composé de particuliers (crowdfunding, business angels, love money, épargne de proximité locale ou régionale, salariés, clients..). Les entreprises ont intérêt à développer l'actionnariat populaire au sein de leur capital. En effet, l'actionnariat des particuliers est plus stable que l'actionnariat d'autres investisseurs.

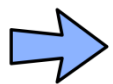
- ✓ Acteur historique des introductions en bourse de PME depuis 1982
- ✓ Labellisé Fintech par le pôle mondial Finance Innovation en 2018

TPE, PME, dotez-vous de **VOTRE PROPRE MINI-BOURSE**
avec le **CARNET D'ANNONCES**

- Développement des **fonds propres**
- **Actionnariat de proximité**
- **Liquidité** des titres
- **Notoriété commerciale**
- **Préparation de votre introduction en bourse**



Préparation de vos augmentations de capital



Diagnostic

Lors d'un entretien de quelques instants

Restitution :

- Eclairage sur les possibilités de financement en fonds propres de votre entreprise avec l'actionnariat individuel
- Estimation sur l'aptitude de votre entreprise à se doter **de sa propre mini-bourse** (Carnet d'annonces) et préparer son introduction sur **Euronext Access** (ex Marché Libre) ou sur **Euronext Growth** (ex Alternext).



Elaboration de votre stratégie d'accroissement des fonds propres de votre entreprise

- ✓ Liste des documents à fournir : www.ciib.fr

Délai de réalisation : 15 jours

Restitution :

- mise en place la **meilleure stratégie de fonds propres** pour accélérer le développement de votre entreprise
- ingénierie financière et montage financier adaptés à vos objectifs de croissance et d'**indépendance financière**
- **valorisation et dimensionnement** de vos opérations d'ouverture du capital par cession et/ou émission de titres
- **choix du marché d'actions** adapté à votre entreprise : carnet d'annonces, Marché Libre ou Alternext
- **détermination des cibles** (actionnaires individuels dans le public, épargnants de proximité, salariés, communautés d'intérêt..)
- définition votre plan de **communication financière**
- préconisation du **plan pluriannuel détaillé de financement en fonds propres** de votre entreprise à partir des techniques financières simples ou plus complexes :
 - Emission de titres (actions, bons de souscription, obligations convertibles...)
 - Cession de titres (actions, bons de souscription, obligations...)
 - Opération mixte (émission + cession)
- **coûts précis** des différentes interventions (vos conseillers habituels, CIIB et autres intervenants) et établissement du **planning prévisionnel** des opérations à réaliser

VOS ENGAGEMENTS

- Budget de communication financière
- Paiement de dividendes en cas de bénéfices (réinvestissables en actions)
- Adhésion à la charte CiïB, qui protège les intérêts des épargnants et des dirigeants, l'intégrité du marché des actions de PME.

✓ **Indépendance avec plus de fonds propres**

En collectant les fonds nécessaires auprès d'actionnaires individuels, vous limitez votre besoin de recourir à l'emprunt pour financer votre croissance.

✓ **Attribution d'actions gratuites aux dirigeants et aux salariés**

Même avec une faible participation au capital, la part des dirigeants peut progressivement s'accroître avec l'attribution d'actions gratuites et/ou de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise).

✓ **Rachat possible des actions sur un marché d'actions**

Un marché de gré à gré (Carnet d'annonces) ou Marché Libre (Euronext) mis en place permet l'achat et la vente des actions entre actionnaires, mais aussi de racheter des actions pour conforter la majorité des dirigeants ou faciliter une éventuelle transmission de l'entreprise.



L'actionnariat populaire, qui est la diffusion progressive de l'actionnariat dans toutes les couches de la population, avait prit, en France, une dimension explosive sous l'impulsion de Jacques DELORS. En **passant de 2 millions d'actionnaires en 1982 à 10 millions en 1991.**

L'actionnariat populaire s'est développé à partir des 7 bourses régionales **Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes et Paris**. Ceci dans le cadre de l'investissement direct dans les entreprises locales et régionales. Ce sont les PME qui ont attiré les épargnants.

La fermeture des bourses régionales, en 1991, a entraîné un reflux de cet actionnariat populaire direct, pour **retomber en dessous de 3 millions d'actionnaires individuels en 2015**. Ils se sont orientés vers les fonds d'investissements collectifs et les assurances vie.



Conseil Ingénierie Introduction Boursière

Société Anonyme au capital de 266 875 €, créée en 1987 Siret 338 689 227 00043

10, rue de Montyon - 75009 Paris Tél. : 01 42 46 11 73 Fax : 01 48 24 10 89 Email : contact@ciib.fr

Sites www.ciib.fr www.actionnariat-populaire.eu